

cessibles à peu de citoyens du monde s'offrent aux Canadiens. Prévoyance, cran et esprit d'entreprise à l'appui, nous pouvons, si nous le voulons, faire de notre société,

- une société au sein de laquelle la diversité humaine devient un atout et non une entrave;
- une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens;
- une société au sein de laquelle le bonheur de vivre se mesure en termes qualitatifs et non quantitatifs;
- une société qui encourage la créativité, l'audace, l'ingéniosité et l'initiative, non pas froidement et de façon impersonnelle à des fins de stricte utilité, mais avec chaleur et cordialité, comme entre amis.

Au moment où le Canada se tourne vers les années soixante-dix nous sommes tous invités à épouser cet audacieux dessein: relever dans la constance et l'ardeur le défi que présente le haut idéal d'une société juste.

Le Canada des années soixante-dix doit continuer d'être un pays à la dimension de l'homme, un pays où l'on cultive la liberté et le respect de la personne, une société où le Gouvernement sait résister aux tendances du conformisme plutôt que de les encourager.

Les pressions croissantes de la vie urbaine constituent pour l'individu une menace particulièrement grave. On estime que, d'ici la fin du siècle, quatre-vingts pour cent de la population du Canada se concentrera dans quelques grandes villes. Par comparaison avec un passé encore tout proche de nous, le Canada présentera alors un visage nouveau et fera face à des problèmes nouveaux, notamment quant à l'habitation et aux nombreux services indispensables en milieu urbain. On a déjà, il est vrai, réalisé de remarquables progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup plus à faire. La solution de ces problèmes exigera une part toujours plus grande des ressources financières du pays. Ne pas les résoudre, ou laisser grandir les villes de façon désordonnée, entraînerait une saignée inacceptable des ressources humaines de la nation. Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à la rationalisation de l'essor urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre les décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Une société se juge, dit-on, à la compassion et à l'équité dont elle fait preuve à l'endroit des citoyens qui enfreignent, ou sont accusés d'enfreindre, les normes de conduite qu'elle se donne. A cet égard le Canada se place à un niveau élevé, sans pour autant échapper à toute critique. Un certain nombre de mesures additionnelles, visant à parachever la réforme des lois dans ces domaines, seront par conséquent soumises à votre examen. Elles portent, notamment, sur le cautionnement, la détention des prévenus et la façon de traiter les jeunes délinquants.

Les normes de conduite, cependant, ne sont jamais statiques et sûrement pas à notre époque. Une société qui attache un haut prix à la liberté et aux droits de la personne doit donc toujours consentir à mesurer l'étendue et les conséquences des changements de comportement, toute pénible ou troublante que se révèle, pour certains, pareille réévaluation. Des attitudes autrefois incontestées au Canada sont maintenant la cible de critiques et dans plusieurs cas doivent être repensées. Le Gouvernement accepte sa part de responsabilité là-dessus. On s'attend que la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales dépose son rapport au cours des prochains mois; ce rapport exigera une étude minutieuse et une discussion approfondie. En outre, le

[M. l'Orateur.]

Gouvernement projette de réserver une partie de la présente session à la discussion d'une autre question fort controversée. Il proposera un débat spécial sur l'avortement.

Il serait malhonnête de ne pas tenir compte des énormes difficultés que le présent état des lois pose au législateur en ces domaines. Vous serez donc appelés à participer à l'examen de ces graves problèmes. Vous serez aussi appelés à étudier, quand il vous parviendra, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Ces divergences d'opinion ne touchent pas, heureusement, tous les éléments de la vie canadienne et, du reste, la nécessité d'interventions législatives en plus d'un secteur est généralement admise. Deux de ces secteurs, qui sont immenses et se chevauchent à la fois, sont ceux du consommateur et du salarié. En effet tout Canadien est un consommateur de biens et de services, et des millions de Canadiens se trouvent être des salariés. Face aux méthodes concurrentielles de mise en marché, le consommateur, à plus d'un titre, doit être protégé. On vous présentera donc certaines mesures destinées à mieux protéger les Canadiens des effets des cartels, des amalgams de sociétés et des pratiques déloyales du commerce; à réglementer l'emballage et l'étiquetage des marchandises et à assurer une meilleure protection à ceux qui se prévalent du crédit à la consommation.

L'accroissement de notre population active, la complexité grandissante de sa structure, de même que sa dépendance d'un milieu industriel de plus en plus étroitement intégré, requièrent des lois mieux adaptées aux nouvelles exigences sociales. On vous demandera donc de réviser le cadre juridique des relations syndicales-patronales et d'établir de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Dans le domaine de l'assurance-chômage, d'importantes modifications vous seront présentées sous la forme d'un projet de loi tendant à élargir considérablement le champ des prestations, ainsi que les catégories de bénéficiaires. Grâce à de telles mesures, les personnes temporairement sans travail pourront compter sur une aide plus rationnelle et plus équitable. Le projet de loi résulte d'une étude approfondie dont les conclusions, présentées sous forme de Livre blanc, furent déposées au Parlement lors de la dernière session.

Bien d'autres études semblables sont en cours depuis quelques mois. Elles s'inscrivent dans les plans établis par le Gouvernement du Canada pour les années soixante-dix. Au cours de la présente session, le Parlement sera invité à examiner plusieurs Livres blancs portant sur des questions diverses: communications, citoyenneté, immigration, défense nationale et sécurité du revenu.

En général, le public a répondu de façon fort positive à l'invitation qui lui avait été faite de réagir aux propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le Gouvernement s'en réjouit. Les opinions exprimées par ceux qui ont participé aux débats, de même que les conclusions présentées par les deux comités parlementaires, feront l'objet d'un examen attentif. Suivront des mesures législatives visant à répartir plus équitablement le fardeau économique qui échoit à nos concitoyens dans un pays si complexe et divers. Ces mesures fiscales sont conformes à l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en valeur les richesses du Canada au profit de tous les Canadiens et non pas uniquement au bénéfice de ceux qui ont la bonne fortune de s'abriter derrière les remparts de super-sociétés, d'associations professionnelles diligentes ou de puissants syndicats.

Le Gouvernement continuera à se préoccuper de la production des richesses et il n'aura de cesse que tous les citoyens puissent en profiter. La sécurité du revenu est un des moyens d'assurer la distribution des richesses. Un projet de loi en ce sens vous sera donc présenté.

Tous les efforts que nous déployons pour promouvoir une prospérité stable et fonder une société vraiment humaine resteront sans lendemain si nous ne réagissons pas rapidement, et avec énergie, au spectre qui menace notre bien-être et celui des générations futures: la pollution du milieu. La pollution, comme une nouvelle hydre, exige de multiples interventions. Vous aurez à délibérer sur des projets de loi qui traitent de la pollution sous deux angles: la pollution des mers et celle de l'atmosphère. La nécessité de coordonner et d'unifier nos initiatives de façon efficace passe toutefois avant toute autre considération. On proposera donc la création d'un ministère responsable de l'environnement, chargé de la gestion des res-